
Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre de Levasseur (de la Sarthe), représentant du peuple, concernant un don à la patrie et l'arrêt des conspirateurs, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre de Levasseur (de la Sarthe), représentant du peuple, concernant un don à la patrie et l'arrêt des conspirateurs, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22485_t1_0014_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

fant pressé contre le sein de sa mère, le vieillard décrépité appuyé sur son fils trop jeune encore pour entrer dans la carrière de l'honneur; Tous, au son d'une musique guerrière, et en chantant l'hymne chérie des Français, se sont rendus sur la place destinée à célébrer les triomphes de nos armées; un feu de joye, une salve d'artillerie ont annoncé à nos ennemis la dernière heure des tyrans. Des chants, des danses ont terminé cette fête agréable. Rendus dans le lieu de nos séances, et environnés d'un peuple immense, nous avons unanimement voté des remerciements à nos représentants pour le décret terrible, mais nécessaire, qu'ils ont rendu contre les esclaves qui souillent encore les murs de Valenciennes et de Condé.

Oui, Législateurs, ce Décret sublime est digne du peuple que vous représentés; il a juré l'anéantissement des tyrans, et vous venés d'accomplir le d[it] serment.

Que pensoient donc ces lâches, dont la politique obscure, ourdie dans les cabinets odieux de Londres, Vienne et Madrid, ne fut toujours qu'un tissu de crimes et d'horreurs? Pensoient-ils être dans les plaines de la Champagne, et qu'un *Dumouriez* favoriserait leur lâche retraite?

Pensoient-ils trouver encore des traîtres dans nos armées? Les insensés ignoroient sans doute que la montagne sacrée de la Convention a balayé cette horde de scélérats qui trafiquoient de nos villes et de notre sang.

Législateurs, vous avés fait un grand acte en livrant ces monstres à une mort certaine; Vous consolidés la liberté, intimidés la tyrannie; faittes reconnoître aux peuples encore asservis et leur force et leurs droits... Vous avés rempli le voeu des Français.

Restés à votre poste, Législateurs; ne quittés l'aréopage sacré que lorsque les voutes de la salle de vos séances gémiront sous le poids des drapeaux enlevés à nos féroces ennemis. Que *l'imbécille George*, que *le trois fois monstre pitt*, que *Londres la boutiquière*, disparaissent de dessus la terre, et tous les peuples rendus à la liberté béniront votre ouvrage. Pour nous, qui avons juré de vivre libres ou de mourir, nous ne cesserons de répéter: vive la République, vive la Montagne, périssent tous les tyrans.

SOLELURE (*présid.*), FRAISSE (*secrét.*), ROBERT, DELOLME (*admin.*), GIRARD (*présid.*), MOGIER, MIRAMAND, VENDRYE, ARNAUD, BAIU (*secrét. de l'admin.*), GUYARD, FRAISSE, DÉMARTIN, DANCE, REYMOND, 2^e MIRAMAND, ROUSSON, PALHION (*admin.*), LAMBERT (*lieut' de gendarmerie*), PURCET, L. CHAUVIN (*admin.*), CHAMBON (*admin' civil*), MOSNIER, B^d BAYOU, COUTANS (*notable*), HÉRIETIER, FILS PAYON, DUTHEÛIL, LAIVOIZIÈRE, CHAVAI-RON, VEYSSEYRE, COTTIEZ, VAZETHEZ, BOURGIÈS, DEMARTIN fils, JOUBERT, DUFAU, T. ROZIEUX (*greffier de paix*), RAVEL (*notable*), PAGNOU (*membre du comité*), MONNIER (*membre de l'assemblée*), BORIE, autre MIRAMAND (*membre du comité*) [et 4 signatures illisibles].

La société populaire de Ruffec, département de la Charente, félicite la Convention sur son décret contre les Anglais, qui vient d'avoir son entier effet devant Charleroi, dans la plaine de Fleurus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul., montagnarde et révol. séante à Ruffec à la Conv.; Ruffec, 25 mess. II*] (2).

Sauveurs de la Patrie

Dans une des séances la plus mémorable de notre histoire, dans une de ces séances qui immortalisera le peuple français, vous avés solennellement décrété que l'Anglais ny l'Espagnol, ne serai[e]nt pas respecté par le fer des républicains. Les alentours de Charleroy, la pleine (*sic*) de Fleurus, les infâmes cités de Mons, Tournay, le port d'Ostende n'ont pas tardé à devenir les témoins de la soumission du soldat français; La France n'a pas tardé à voir s'exécuter d'une manière terrible la Volonté Suprême.

Ces hauts faits, ces faits dignes d'un grand peuple, d'un peuple qui veut absolument la liberté, ne serai[e]nt rien, si vous n'aviés d'abord fait entrer dans nos ports 116 Vaisseaux chargés de subsistances, enlevés à la barbe du lâche et traître Anglais, et si vous n'aviés encor porté la terreur et l'effroy chez le fanatique Espagnol, et chez toute la bande scélérate coalisée contre nous. mais vous avés fait tout cela jusqu'à ce jour; vous avés remply le voeu de la nation; il ne nous en reste qu'un à former, c'est de vous voir à votre poste, jusqu'à ce que la fière Albion, qui nous a honteusement vendu Toulon, soit quitte envers vous de toutes les scélératesses dont elle s'est couverte [à] nos yeux, et que tout ce qui respire de roys et de despotes, soit terrassé et anéanti; Votre tâche sera alors remplie, alors nous dirons avec cette sécurité de conscience et cet épanchement naturel: ceux qui nous ravirent à l'esclavage furent dignes de leur pays et méritent bien de luy.

JACQUES (*présid.*), CAILLIEUX et JOLLY (*secrétaires*).

Le citoyen Levasseur [de la Sarthe], représentant du peuple, écrit à la Convention que la citoyenne Gaudalet, femme de Jean-François Gontaut, fait don à la patrie de 107 liv. 14 s. qu'elle a reçus pour secours accordé aux pères et mères des défenseurs de la patrie; il ajoute qu'à Mézières 150 conspirateurs ont été livrés au glaive de la loi, que plusieurs

(1) P.-V., XLII, 280.

(2) C 314, pl. 1 258, p. 42; Bⁿ, 29 therm. (1^{er} suppl^l).

ont péri sur l'échafaud; 50 prêtres ont été arrêtés comme fanatiques turbulents.

Mention honorable du don, et renvoi au comité de sûreté générale (1).

[Mézières, 6 therm. II.] (2).

Citoyens collègues,

La citoyenne Gaudalet, femme de Jean-François Gontaut fait don à la patrie de 107 liv. 15 s. qu'elle a reçus pour secours accordés aux pères et mères des deffenseurs de la Patrie. Elle est pauvre et sexagénaire, mais elle espère trouver dans sa frugalité et son travail de quoi satisfaire à des besoins qui demandent peu quand ils sont réels; elle n'a qu'une peine, c'est de voir que son troisième fils, par ses infirmités, ne peut aller rejoindre ses deux frères. Son mari s'engage de prendre la place de ce troisième fils si la patrie en a besoin; telles sont ses expressions: le langage de la vertu est simple et modeste.

Je vois avec plaisir que, dans ce département, l'esprit public se forme; trop longtemps il a été comprimé par les partisans du despotisme et les complices du traître Lafayette: à l'époque du 18 août 1792, ils crioient, en présence des troupes et des gardes nationales: vive le Roi, vive Lafayette, au diable les Jacobins. Depuis ce tems ils n'ont cessé de conspirer contre la liberté et tenté de livrer ce département frontière à l'ennemi. 150 de ces conspirateurs ont été arrêtés et livrés au glaive de la loi. Déjà un grand nombre ont péri sur l'échaffaud; 50 prêtres sont en état d'arrestation, non comme prêtres et pour gêner la liberté des cultes, mais comme fanatiques, turbulans, empêchans l'instruction du peuple. Ils ont été dénoncés par les autorités constituées qui, épurées par mes soins, ont pris toute l'énergie que demande un gouvernement révolutionnaire.

Le peuple, bon dans ce département comme il l'est partout, voit avec plaisir les coups portés à l'aristocratie et au fanatisme. Ainsi, quand l'olivier de la paix couvrira de son ombre bienfaisante le sol de la liberté, le peuple n'en partagera point les doux fruits avec ceux qui ont tenté de le réduire à l'esclavage. Le glaive de la loi aura fait tomber leurs têtes criminelles. Les abandonner à leurs remords, système perfide de modérantisme, ils n'en auront jamais qu'un, c'est de n'en avoir pas fait davantage pour perdre la liberté. S. et F. (3).

LEVASSEUR (de la Sarthe).

19

Les administrateurs du district de Breteuil, département de l'Oise, annoncent qu'ils ont frémi en apprenant les dangers

qu'a courus la Convention nationale; ils demandent le prompt jugement des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les admin^{rs} du distr. de Breteuil au cⁿ Godefroy, représentant du peuple à Paris; Breteuil, 11 therm. II*] (2).

Nous resterons fermes à notre poste. Citoyen, tu es le premier qui nous a fait connoître que la Convention nationale avoit courue de grands dangers, que les conspirateurs étoient arrêtés. Ils ne tarderont pas sans doute à plier leurs têtes criminelles sous l'instrument fait pour venger les droits du peuple souverain, pour punir ceux qui ont porté atteinte à la liberté, à l'égalité des citoyens, à l'unité, l'indivisibilité de la République.

Nous serons de foibles appuis, mais nous serons constamment attachés à la représentation nationale. Voilà notre voeu, et nous te demandons de l'exprimer à tes collègues assemblés. S. et F.

CHENNON (*v^e presid.*), C.J. PAILLART, D'HINDIDIER, RICHARD (*secrét.*).

20

Les citoyens de Beauvais, département de l'Oise, qui se sont empressés de se réunir à la première nouvelle des événemens qui ont assuré le triomphe de la liberté, applaudissent à la fermeté et à l'énergie que la Convention nationale a déployées dans ces circonstances orageuses, et la félicitent d'avoir terrassé les conspirateurs les plus scélérats, les plus hypocrites et les plus audacieux qui aient encore existé. La Convention nationale, disent-ils, est tout pour le peuple; il l'aime, il l'estime; sa confiance l'environne, et elle repose sur les vertus de ce sénat, seul fanal qui dirige tous les Français. Les citoyens de Beauvais ont juré, dans ces momens de crise, de lui rester à jamais unis. Ce serment n'est pas le premier; il est dans leurs coeurs, il n'en sortira jamais, et ils le déposent dans le sein de la Convention.

[Suivent 8 pages de signatures] (3).

[11 therm. II] (4)

Pourquoi faut-il qu'à l'instant où la République triomphe de tous ses ennemis et que la valeur française fait rentrer dans le néant la horde infâme des brigands couronnés, l'horizon sacré de la liberté soit encore obscurci par des nuages qui voilent le crime sur nos têtes? Pourquoi faut-il qu'à l'instant où les vertus et la probité sont mises à l'ordre du jour, il existe

(1) P.-V., XLII, 281. Bⁿ, 16 therm. (suppl^l).

(2) C 311, pl. 1 233, p. 20; J. Fr., n^o 676; F.S.P., n^o 392.

(3) Mention marginale: « reçu les 107 liv., 15 le II therm. » Signé DUCROISI.

(1) P.-V., XLII, 282. Bⁿ, 14 therm.

(2) C 312, pl. 1 239, p. 34.

(3) P.-V., XLII, 282.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 33; Voir, ci-dessous, n^o 28.